

PRESENTATION DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

Par le décret n°2003-677 portant répartition des services de l'Etat et du Contrôle des Etablissements Publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères est créée la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant dans le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Le décret 2003-720 relatif aux attributions du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale

I- MISSION DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

Conformément au décret n°2003-720 précisant les attributions de la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant qui traduit la volonté des autorités du pays à prendre effectivement en charge la protection des droits de l'enfant..

La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant est chargée :

- De définir un cadre juridique favorable à l'application des droits des enfants, en veillant à l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention des Droits de l'Enfant et la Charte Africaine pour le bien-être des enfants.
- De développer des projets et programmes permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants.
- Veiller à l'amélioration des conditions de vie des enfants il est responsable de la défense des droits fondamentaux des enfants.

- D'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de protection et de promotion des droits de l'enfant.
- De capitaliser et de coordonner interventions en faveur des enfants.
- D'assurer la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale.
- De participer à l'utilisation judicieuse et optimale des services déconcentrés.

Dans l'exécution correcte de sa mission la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant appuyé par :

- **Le projet de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants** qui intervient particulièrement dans les pires formes de travail des enfants dans dix départements du Sénégal : (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Mbour, Saint-Louis, Fatick, Ziguinchor, Kaolack, Bambey).
- **Le projet EVF/Daaras** qui a comme objectif de contribuer positivement au changement des jeunes et des adultes en vue de leur assurer une meilleure qualité dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack, Tambacounda et Kolda.

II-ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION

Directeur : Madou SALL

La Division de la Promotion des Droits de l'Enfant

Elle est chargée d'élaborer des stratégies de participation communautaire favorable à la promotion des droits de l'enfant, piloter l'organisation des événements spéciaux, de créer un réseautage des organisations favorables à la participation des enfants.

La Division de la Protection des Droits de l'Enfant

Elle est chargée de veiller à l'harmonisation et à l'application des textes ratifiés avec la législation nationale et à leur application, de mettre en place une politique d'intégration et d'insertion des enfants dans la vie familiale et sociale.

La Division des Etudes d'Evaluation

Elle est chargée d'élaborer et d'évaluer des politiques, des programmes et projets permettant de donner un cadre de vie décent aux enfants, de mettre en place un cadre de partenariat dynamique pour l'amélioration des conditions des enfants.

La Division des Etudes de Planification et Suivi

Elle est chargée de mettre en place une stratégie et des outils de planification et suivi des politiques et programmes mis en place dans la direction, de faire des recommandations d'amélioration.

Le Bureau de Gestion

Il est chargé en liaison avec les services du SAGE de la gestion des moyens matériels, financiers, alloués à la Direction et des Ressources Humaines.

III- COMPETENCE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

Les domaines de compétence de la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant sont relatifs au respect scrupuleux textes juridiques, internationaux adoptés par le Sénégal et nationaux.

- Elle peut faire appel aux Ministères de la Justice, de la Santé, de l'Intérieur, de l'Education, de la Jeunesse, des Affaires Etrangères et des Sports, pour trouver des solutions à un problème ponctuel de violation des droits de l'enfant.
- Elle peut contribuer à faciliter la médiation entre un enfant et sa famille naturelle.

- Elle peut contribuer à faciliter l'intégration d'un enfant dans une structure d'éducation, de formation, de santé pour une prise en charge.
- Elle peut assurer la coordination des ONGs et Associations d'enfants et de protection ou de promotion des droits de l'enfant.
- Elle répond de la situation des enfants du Sénégal.

Vu le caractère transversal des droits de l'enfant, la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant dans le but de veiller au respect des droits fondamentaux des enfants.